



78, Avenue Jacques Cœur - 86068 POITIERS Cedex 9

N°Azur 0 810 50 50 50
PREMIER APPEL LOCAL

www.soregies.fr



RECUE 1e

03 MAR. 2009

Monsieur Luc POYER
Directeur Général de la SNET
2 rue Jacques Daguerre
92565 RUEIL MALMAISON

Copies : J. HILBRUNN
Ph. GOUILLART
~~J. HILBRUNN~~

Objet : Demande d'organisation de réunions de suivi sur le contrat de droits de tirage
signé entre Sorégies et La SNET

Poitiers, le 25 Février 2009

Monsieur le Directeur Général,

A l'issue d'un cycle de réunions de négociations courant 2007, Sorégies a signé le 18/12/2007 avec votre entreprise un contrat de droits de tirage portant sur 200 MW du cycle combiné au gaz en construction sur le site d'Emile Huchet. Sorégies s'est d'ailleurs acquittée du versement de la « Tranche A » de 25 millions d'euros en octobre 2008.

Au moment de la rédaction initiale de ce contrat, certains aspects de votre projet n'étaient pas parfaitement déterminés. Ainsi, plusieurs clauses avaient été formulées de telle manière qu'elles appelaient par la suite un échange d'informations régulier ou la contractualisation d'avenants, notamment :

- Article 4.4 : transposition du contrat de fourniture de gaz
- Article 4.11 : allocation des quotas de CO2 gratuits
- Article 5.2 : date de mise en production prévue de l'outil déterminant la date de prise d'effet du contrat et le versement du solde dit « Tranche B »

Nous pensons par conséquent qu'il serait opportun à ce jour d'avoir des précisions sur l'état d'avancement de ces différents éléments et nous souhaiterions donc que des échanges structurés entre nos deux entreprises concernant ce dossier puissent être organisés dans les meilleurs délais.

Nous vous prions, Monsieur le Directeur Général, de bien vouloir agréer l'expression de notre considération distinguée.

Christian BLANES
Directeur Général